



2024-51

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Voants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 13 mai à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES,
Christiane PAUZON, Bernadette PELISSIER, Christian GIRARD,
Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Denis CLAMENS,
Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusés :

Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Laëtitia PRADINES
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Denis CLAMENS

Absent : Roland SEUX

Secrétaire de séance : Thierry SOLEILHAC

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU SIVOM « DE FLEUVE EN VALLEES »

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-35 DU 12 AVRIL 2024 : ERREUR DE PLUME DANS LE MONTANT DE LA PARTICIPATION DUE AU SIVOM

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande du conseil syndical du SIVOM « De fleuve en Vallées » pour fixer la participation des communes adhérentes pour l'année 2024.

Pour la commune de Blavozy, cette participation est fixée à la somme de 46 874.69 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au versement de cette somme sous forme de participation ;
- INSCRIT cette dépense au budget communal au compte 65561 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Thierry SOLEILHAC

Fait et délibéré le 13/05/2024
Pour extrait certifié conforme